



Commission Nationale Paritaire (CNP) 29 juin 2021

## LAMENTABLE

FGA

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

**Chambres  
d'Agriculture  
2021**

- La CNP a commencé comme un **SKETCH** (un mauvais !), avec
- deux présidents et les représentants du Ministère de l'Agriculture en **présentiel** dans les locaux de l'APCA alors que le Ministère pour des raisons sanitaires n'avait pas voulu organiser la réunion en présentiel.
  - Les représentants des salariés en **visioconférence**.
  - Sans compter les 4 **présidents absents à l'heure du début de la réunion**. Et à qui il a fallu renvoyer les liens d'accès.

**20 minutes d'attente !**

*Ce n'est pas la première fois que les membres employeurs de la CNP sont en retard ou absents, preuve de l'importance qu'ils accordent aux réunions avec les représentants des salariés.*

Après ce flottement au démarrage, la réunion a pu se tenir, avec le **morceau de résistance** : la discussion sur la **VALEUR DU POINT**.

La CFDT revendiquait :

- 2,6 % d'augmentation de la valeur du point.
- 15 points en plus sur tous les indices de base avec répercussion sur les indices totaux.
- Une révision des grilles de classification.

Les employeurs ont ressorti – **A NOUVEAU** - les arguments servis ces dernières années, qui aboutissent toujours à la nécessité de **revoir le pourcentage de 1,7% pour la masse de points de choix à répartir contre une EVENTUELLE, HYPOTHETIQUE augmentation de la valeur du point**.

Au bout d'1 h 10 de discussions sur la valeur du point,  
**ZERO AUGMENTATION ! Encore !!**

Les employeurs sont **sourds et aveugles**. Dans leur monde !  
**Déconnectés** des réalités de leurs salariés !

**La situation est tellement grave que nous sommes au-delà de la colère.**  
*Et qu'en clin d'œil à l'Euro de football, nous aurions envie de chanter « Mais ils sont où ? Mais ils sont où, les employeurs ? »*

Plus positif, la CNP a permis de **valider deux accords** :

- Un qui toilette le Statut sur le sujet de la formation professionnelle.
  - L'autre permettant **d'allonger le congé de paternité et d'accueil du jeune enfant**, comme ce sera le cas à partir du 1<sup>er</sup> juillet, pour les autres salariés.
- Le Ministère a accepté d'agir pour une **parution rapide** au Journal Officiel, qui permettra la **mise en œuvre** du dispositif pour les salariés des Chambres.

**Vous voulez agir pour améliorer vos conditions de travail.  
Rejoignez-nous ! Adhérez à la CFDT.**